



COMMUNE DE CAMPÉNÉAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 19
Votants : 19

Le 13 février 2026, le Conseil municipal de la Commune de Campénéac s'est réuni dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de Hania RENAUDIE, Maire, suivant convocation transmise le lundi 16 février 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : ALIX Mathilde, DELERUE David, DELOURME Jean-Pierre, DENIS Stéphane, DRAGON Sandra, GABARD Bruno, GRANDVALLET Chantal, JUGEL Steven, LARGEAU Chantal, LE MOIGNE Nolwenn, MAHIEUX Jérémie, MORIN-DIEGO Isabelle, MOUNIER Benoît, NOËL Pierre, PICARD Laurence, PONGERARD Pascale, RENAUDIE Hania, SAVIGNE Pascal, WHITE Cécile

Secrétaire de séance : LARGEAU Chantal

2026-014 - CRÉATION D'UN EMPLOI SAISONNIER AU SEIN DU SERVICE TECHNIQUE

Rapporteur : NOËL Pierre

Monsieur Pierre NOËL explique qu'afin de permettre au service technique de réaliser ses missions dans de bonnes conditions et notamment permettre le remplacement des agents durant leurs congés annuels, il convient prévoir le recrutement d'un agent saisonnier à temps complet du 1er avril au 30 septembre 2026.

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L 313-1 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite Madame le Maire ou son représentant, à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail conséquent au fleurissement estival de la commune et à l'entretien des espaces verts de la Commune, il y aurait lieu, de créer un emploi saisonnier d'agent technique polyvalent en milieu rural à temps complet,

Suite aux discussions, les membre du Conseil municipal décide de proposer au vote, deux périodes de recrutement pour l'emploi de saisonnier créé :

- période du 1er mai au 30 septembre 2026 : 2 votes pour
- période du 15 mai au 15 septembre 2026 : 10 votes pour

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal decide de :

- **Créer** un emploi saisonnier d' agent technique polyvalent en milieu rural, à compter du 15 mai 2026 jusqu'au 15 septembre 2026 ;
- **Préciser** que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures/semaine ;
- **Décider** que la rémunération sera rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux ;
- **Modifier** le tableau des emplois de la commune tel qu'annexé à la présente délibération,
- **Charger** Madame le Maire ou son représentant, d'assurer la publicité de vacance de l'emploi auprès du centre de gestion ;
- **Habiliter** Madame le Maire ou son représentant, à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (contrat d'une durée maximale de 4 mois sur une même période de 12 mois).

Pour : 12

Contre : 2

Abstention : 5

Fait et délibéré le 13 février 2026

Le président de séance,
Hania RENAUDIE, Maire

Le secrétaire de séance,
Chantal LARGEAU, 4ème adjoint au Maire